

Arrêté fixant les effectifs et les parts respectives de femmes et d'hommes pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration de Toulouse INP

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article R252-6 ;

Vu la délibération n°2022-22 du 15 mars 2022 portant création du comité social d'administration (CSA) de Toulouse INP et de sa formation spécialisée ;

DÉCIDE

Article 1 :

En application de l'article R. 252-6 du code général de la fonction publique, les effectifs et les parts respectives de femmes et d'hommes pris en compte pour l'institution du comité social d'administration de Toulouse INP sont ainsi fixés au 1er janvier 2026 : 1178 agents représentés dont 542 femmes soit 46,01% et 636 hommes soit 53,99%.

Article 2 :

L'arrêté du 21 mars 2022 fixant les effectifs et la proportion des femmes et des hommes pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration de Toulouse INP est abrogé.

Article 3 :

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique.

Toulouse, le 3 avril 2026

Pour la Présidente de Toulouse INP
Et par délégation le Directeur Général des Services

Olivier GLÉNAT